

Commune de FRAILLICOURT

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 14 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine VICET.

Présents : Mme Catherine VICET – Mr Stéphane LORIETTE - Mr Bernard LABART – Mme Ghislaine JUPIN - Mr JUMEAUX Jérémie - Mr Joël PATTYN - Mr LESUR Benjamin - Mme Evelyne FLEURY - Mme VERMEULEN Sarah.

Secrétaire de séance : Mr Bernard LABART

ORDRE DU JOUR :

- 1) Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 2) Désignation d'un représentant titulaire et suppléant au Pôle Scolaire (suite à la démission de Laurence ANDRIOT)
- 3) Organisation du 14 juillet 2024
- 4) Fête communale 2024
- 5) Elections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024
- 6) Informations et questions diverses

1) ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

OBJET : Débat préalable sur les orientations générales du P.A.D.D. de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

Madame le Maire expose :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PADD est une pièce importante du dossier de PLUi, en ce sens qu'il exprime le projet politique de la Communauté de Communes et de ses communes membres, pour organiser, protéger et développer le territoire communautaire.

Dans le respect du code de l'urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le code de l'urbanisme stipule également « *qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L.151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.*

Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

Afin de préparer ce débat, Madame Le Maire précise qu'une version provisoire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) a été transmise par la Communauté de Communes et qu'elle s'articule autour de 3 grandes orientations communautaires :

- **Orientation n°1** : Assurer un développement du territoire harmonieux et vivant,
- **Orientation n°2** : Relever collectivement les défis liés aux transitions pour assurer un développement respectueux de l'environnement
- **Orientation n°3** : Renforcer l'identité territoriale reconnue des Crêtes Préardennaises.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°C-57-10/20-1 du 22 octobre 2020, prescrivant l'élaboration du PLUi, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.151-2, L.151-5 et L.153-12,

Vu le document « P.A.D.D. » provisoire diffusé au préalable par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Décide :

de soumettre au débat les orientations générales du P.A.D.D. du PLUi,

de prendre acte de la tenue du débat au sein du conseil municipal et des échanges suivants intervenus lors de ce débat :

- **Préserver les terres agricoles**
- **Si une parcelle est inscrite en zone urbanisable, sera-t-elle imposée en terrain à bâtir avant construction ?**

Cette délibération sera transmise à la Préfecture des Ardennes et à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises. Elle fera l'objet d'un affichage en mairie.

2) SIVOM JEAN MERMOZ ET POLE SCOLAIRE **DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au SIVOM JEAN MERMOZ ET POLE SCOLAIRE.

Suite à la démission de Madame ANDRIOT Laurence du Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants dont le mandat sera de même durée que les conseillers municipaux.

Le conseil Municipal désigne :

Délégués titulaires : - Madame VICET Catherine
- Madame FLEURY Evelyne

Délégués suppléants : - Madame VERMEULEN Sarah
- Madame JUPIN Ghislaine.

3) **ORGANISATION DU 14 JUILLET 2024**

Le rassemblement aura lieu à 14h00 devant la salle des fêtes.

Dépôt de gerbe de fleurs et vin d'honneur.

Tombola pour les dames. (budget de 400 €)

Les lots seront apportés aux dames de plus de 75 ans qui sont absentes.

Jeux et lots pour les enfants présents et participants aux jeux. (lots restants suffisants)

4) **FETE COMMUNALE 2024**

La fête communale aura lieu le samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2024.

Les forains seront présents comme les années précédentes.

Le bal du samedi soir sera animé par Jérémie Clin.

L'animation du dimanche après-midi sera un spectacle de danseuses venues de Belgique.

La buvette sera tenue par le café Saint Christophe de Rocquigny avec petite restauration de frites et pâté en croûte.

Le lundi 2 septembre aura lieu la messe des défunts.

5) **ELECTIONS LEGISLATIVES 2024**

Les élections législatives se tiendront les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 à la Mairie.

Les permanences du bureau de vote sont les suivantes :

Président : VICET Catherine **Suppléant :** LABART Bernard **Secrétaire :** LORIETTE Stéphane

| | <u>DIMANCHE 30 JUIN 2024</u> |
|----------------------|-----------------------------------------------------|
| 8h00 -10h30 | VICET Catherine – LESUR Benjamin – BOURLET Nathalie |
| 10h30 - 13h00 | JUMEAUX Jérémie – VERMEULEN Sarah – LESUR Benjamin |
| 13h00 - 15h30 | PATTYN Joël – BERTRAND Stéphane – FLEURY Evelyne |
| 15h30 -18h00 | LABART Bernard - VICET Joseph – LORIETTE Stéphane |

| | <u>DIMANCHE 7 JUILLET 2024</u> |
|----------------------|-------------------------------------------------------|
| 8h00 -10h30 | VICET Catherine – FLEURY Evelyne – BOURLET Nathalie |
| 10h30 - 13h00 | GUILLAUME J-Claude – VERMEULEN Sarah – LESUR Benjamin |
| 13h00 - 15h30 | PATTYN Joël – BERTRAND Stéphane – JUPIN Ghislaine |
| 15h30 -18h00 | LABART Bernard - VICET Joseph– LORIETTE Stéphane |

8) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Espace cinéraire : Monsieur Lempereur est venu pour l'implantation de l'espace cinéraire. Les travaux seront réalisés prochainement. Les tarifs et la durée des concessions devront être établis lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Projet Réhabilitation école/mairie/logement : la commission travaux a assisté à la réunion concernant le projet avec l'architecte, la communauté de communes et la région. Le dossier suit son cours. L'appel d'offre des entreprises devrait être lancé en septembre 2024.

Un vol de suspension de fleurs a été commis au lavoir. Depuis plusieurs années, les vols se multiplient. Une plainte sera déposée à la gendarmerie.

Un dépôt sauvage est constaté sur la commune en terrain privé.

Un camion a été brûlé sur la commune dans la nuit du jeudi 6 juin 2024. Le camion est désormais sur le dépôt sauvage.

Mme JUPIN Ghislaine : Est-ce que le terrain de boules va être restauré ?

Réponse : Oui, prévoir des graviers et le contour en bordures. Demande de devis à GUICHARD TP. La commission travaux se rendra sur place le 22 juin pour évaluer les travaux à prévoir.

SEANCE LEVEE A 21H30.

Le Maire,
Catherine VICET

Les Conseillers,



C. Vicet

Le secrétaire de séance, Mr Bernard LABART